

Communication

En réaction à une série d'actions illégales entreprises par certaines autorités publiques après le 13 décembre 2023 et qui violent l'ordre juridique de la République de Pologne, dicté par sa Constitution - nous, avocats polonais - mettons en garde tous ceux qui enfreignent la loi, ainsi que ceux qui soutiennent et incitent à de telles actions, que chacune de ces dernières sera documentée de manière à ce que les responsables de ces comportements puissent être tenus responsables.

Aujourd'hui, nous lançons "Contre l'anarchie – Archives du nom de l'avocat Władysław Siła – Nowicki", où nous collecterons des informations documentées sur les violations de la loi. Dans un avenir proche, nous demanderons à tous les citoyens de la République de Pologne de signaler aux « Archives » des informations sur les violations et les contrevenants à la loi et à l'ordre politique polonais.

Varsovie, le 24 janvier 2024

Au nom des organisateurs:

Jan Majchrowski – professeur à l'Université de Varsovie, membre du Tribunal d'État

Association des Avocats pour la Pologne

Institut Ordo Iuris pour la Culture Juridique

Collège de la Souveraineté

Association indépendante des procureurs Ad Vocem

Fondation "Institut de Justice"

Fondation "Séminaire de Varsovie d'Axiologie de l'Administration"

Association nationale des juges « Juges de Pologne »